

**UNIVERSITE DE TOULON**  
**DOMAINE ARTS, LETTRES, LANGUES**  
**DOMAINE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**  
**UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES**

**REGLEMENT DES ETUDES 2018-2023**  
**ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022**  
**MASTER**  
**MENTION LANGUES ET SOCIETES**  
**PARCOURS TRAITEMENT DE L'INFORMATION, LINGUISTIQUE, TRADUCTION**  
**ANNEE M2**

Les présentes règles s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Articles L 613-3, L 613-4 et L 613-5 du Code de l'Education,  
Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,  
Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,  
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master,  
Décret N° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,  
Décret N° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience,  
Décret du 23 août 1985 relatif à la validation d'acquis,  
Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Arrêté d'accréditation n° **20180673** du **1<sup>er</sup> juin 2018**

## **I. PRESENTATION GENERALE**

Le Parcours Traitement de l'Information, Linguistique, Traduction vise à l'approfondissement combiné des connaissances en traduction et expression écrite dans deux langues étrangères (au choix : anglais, espagnol ou italien), en linguistique appliquée (linguistique de corpus, traitement automatique des langues naturelles, terminologie, etc.), et en informatique (initiation à la programmation, bases de données).

Le master est constitué de quatre semestres consécutifs notés de S1 à S4.

Les semestres S1 et S2 constituent le niveau 1 du Master (M1).

Les semestres S3 et S4 constituent le niveau 2 du Master (M2).

Le diplôme national de Master requiert l'acquisition de 120 ECTS.

## **II. CONDITIONS D'ADMISSION**

### **Conditions d'admission au niveau M2 du Master**

L'accès au M2 est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année du master **mention Langues et Sociétés parcours Traitement de l'information, Linguistique, Traduction (TILT)**.

**Pour les autres candidats, y compris les redoublants issus d'un autre parcours de master de la mention Langue et Société, l'accès au niveau M2 du Master est subordonné**

- Soit à l'obtention d'un master 1 (Maîtrise) dans le domaine des Lettres et Sciences Humaines.
- Soit au bénéfice de la validation d'études ou d'acquis en application des textes précités.

Ces candidats doivent déposer un dossier unique d'admission **dématérialisé sur e-candidat** (Voir sur le site de l'Université).

L'admission est prononcée par le chef d'établissement sur proposition de la commission pédagogique d'accès de la formation.

### **III. MODALITES D'INSCRIPTION**

#### **Inscriptions administratives**

L'étudiant doit s'inscrire administrativement à l'Université de Toulon au début de l'année universitaire.

Les conditions d'inscription dans chaque année du Master dépendent des règles d'admission définies dans le paragraphe II du présent règlement.

Le nombre d'inscriptions annuelles en M2 est limité à 1 pour chaque diplôme de master.

Le redoublement en master 2 est soumis à la commission pédagogique de recrutement du master sur proposition du jury et entérinée par le président de l'Université.

#### **Inscriptions pédagogiques**

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres consécutifs auprès de la composante.

Les étudiants sous conditions particulières d'études peuvent bénéficier d'un contrat pédagogique aménagé. Les régimes spéciaux sont définis dans la charte des examens (voir sur le site de l'Université).

### **IV. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

Dans le cadre du système européen, chaque formation est organisée en année (AN), semestre (SEM), Unité d'Enseignement (UE), Elément Constitutif d'Unité d'Enseignement (ECUE).

Des ECTS sont affectés à chaque subdivision.

Une année vaut 60 ECTS et un semestre 30 ECTS.

Chaque ECUE peut être organisé selon des modalités d'enseignement qui lui sont propres construites sur une combinaison de Cours Magistral (CM), Travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP), projet (PJ).

Le M2 comporte un stage obligatoire d'une durée minimale de 12 semaines avec rapport écrit et soutenance orale.

Si la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 empêche le bon déroulement du stage, celui-ci pourra être remplacé par un dossier ou sa durée pourra être évaluée à la baisse par rapport à celle stipulée dans le présent règlement en accord avec la personne responsable des stages. La fin du stage pourra également être reportée jusqu'au 28 novembre, avec soutenance au plus tard le 10 décembre de l'année civile pendant laquelle le stage devait se dérouler.

### **V. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

Le contrôle des connaissances est organisé en deux sessions, pour chaque année d'études.

Une année s'obtient par l'acquisition de 60 ECTS.

L'étudiant qui n'a pas obtenu l'année à la première session est convoqué pour passer une ou plusieurs épreuves à la seconde session.

#### **Nature des épreuves**

Le contrôle des connaissances et aptitudes s'effectue soit par un contrôle continu (CC) soit par un contrôle terminal (CT), soit par une combinaison des deux.

Les épreuves peuvent être orales ou écrites.

Lorsque des enseignements de spécialité ont lieu en langue étrangère, l'examen se déroulera en français.

Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées dans les tableaux annexes. Les étudiants doivent se présenter à toutes les épreuves prévues dans leur contrat d'études.

Les modalités de validation et de valorisation des engagements étudiants sont régies par l'article 4 de la Charte des examens.

### **Calcul des notes**

ECUE : lorsque l'ECUE fait l'objet d'une combinaison de CC et CT la règle de calcul de la note est spécifiée dans le tableau annexe.

UE : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

SEMESTRE : la note du semestre est obtenue en effectuant la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

ANNEE et DIPLOME : la note de l'année qui est également celle du diplôme est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 semestres sans coefficient.

Dans le cas d'une demande d'accès à un diplôme, les ECUE, UE, semestre ou année, obtenus par validation des acquis ne donnent pas lieu à l'attribution d'une note.

Le coefficient de l'enseignement est alors neutralisé (ne rentre pas dans le calcul de la moyenne).

Dans le cas d'une demande de validation pour l'obtention d'un diplôme, le jury peut attribuer une note à un ECUE, une UE, un semestre ou une année.

### Inscription tardive

Les absences liées à une inscription tardive se traduisent par une neutralisation des coefficients correspondants.

Dans le cas de contrôle continu, une absence à plus de la moitié des épreuves se traduit par la neutralisation du coefficient du CC.

### Cas particulier des étudiants effectuant un semestre ou une année à l'étranger

Sur la base du contrat d'études, l'étudiant obtient des notes par équivalence conformément à la charte « étudiants en mobilité internationale »

### **Absence aux épreuves**

Toute absence à une épreuve de la 1<sup>ère</sup> ou de la 2<sup>ème</sup> session est sanctionnée par la note de 0/20.

Un étudiant absent pour raison grave et dûment justifiée à une ou des épreuves de la 2<sup>ème</sup> session, peut faire une demande de remplacement au président du jury.

Il se procure le formulaire adéquat auprès du secrétariat pédagogique de la formation.

Cette disposition ne confère aucun droit pour l'étudiant.

### **Dispositif spécial applicable en cas d'aggravation de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19**

Si la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 s'aggrave dans la période prévue dans le calendrier de l'année universitaire pour l'organisation du contrôle des connaissances et si les mesures de protection sanitaire prises pour y faire face exigent d'organiser ce contrôle des connaissances entièrement à distance, le dispositif spécial décrit ci-après s'applique par dérogation aux règles de droit commun prévues dans le présent règlement.

Tous les ECUE, quelle que soit leur modalité de contrôle des connaissances figurant sur la maquette annexée au présent règlement des études, sont évalués en contrôle continu intégral.

Les principes posés dans ce dispositif spécial sont applicables également pour la session de rattrapage des premiers et seconds semestres, si les conditions de son application sont toujours réunies.

## **VI. MODALITES D'ACQUISITION DES CREDITS EUROPEENS**

Les modalités d'acquisition des crédits européens sont les mêmes pour les deux sessions. Chaque année, semestre, UE, ECUE est validé si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés.

Pour obtenir les ECTS de chaque année, semestre, UE, ECUE l'étudiant doit :

- Soit les obtenir directement en obtenant une note  $\geq 10/20$
- Soit les obtenir par compensation

Les ECUE dont la note est  $\geq 10/20$  sont capitalisables.

Les UE dont la note est  $\geq 10/20$  sont définitivement acquises et capitalisables.

### **VI.1 Règles de compensation en M2**

#### La compensation directe à l'intérieur d'une unité d'enseignement (UE)

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les ECUE d'une UE et si la note obtenue à l'UE est  $\geq 10/20$ , l'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent. Une note équivalant à 0/20 à un ECUE n'est pas compensable.

#### La compensation entre unités d'enseignement à l'intérieur du semestre

La compensation à l'intérieur du semestre contenant le stage se fait si l'étudiant a obtenu plus de 10/20 à l'UE de stage et plus de 09/20 à la moyenne des UE théorique.

La compensation entre deux ou plusieurs UE peut être refusée par l'étudiant en cas de redoublement. Dans ce cas, l'étudiant devra repasser tous les ECUE  $< 10/20$  des UE non validées.

#### La compensation sur les semestres (M2) en vue de la délivrance du Master

Variante 3 : Il n'y a pas de compensation entre les 2 semestres

### **VI.2 Deuxième session**

Une deuxième session est organisée à une période fixée dès la publication des résultats de la première session. Elle est destinée aux étudiants déclarés non admis à la première session. La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats.

La meilleure des deux notes obtenues à la session initiale et à la session de rattrapage pour un même ECUE est retenue dans le calcul de la moyenne générale des notes.

#### Report des notes obtenues à la 1ère session :

La 2<sup>ème</sup> session porte sur les ECUE non acquis des UE non validées par l'étudiant à la 1<sup>ère</sup> session. L'étudiant conserve le bénéfice des notes  $\geq 10/20$  sur proposition du jury aux UE et ECUE.

#### Cas particulier des notes obtenues en contrôle continu :

V3 : Aucune note obtenue en contrôle continu n'est reportée à la deuxième session.

#### Renonciation du bénéfice du report :

- L'étudiant ne peut pas renoncer au bénéfice de la note acquise à une UE  $\geq 10/20$ .
- L'étudiant peut renoncer au bénéfice de la note acquise à un ECUE  $\geq 10/20$  d'une UE non validée par demande écrite déposée dans les quinze jours après délibération du jury. Dans ce cas, seule la note obtenue lors de la deuxième session sera prise en compte lors des délibérations finales.

### Renonciation du bénéfice du redoublement :

L'étudiant qui redouble conserve toutes les notes d'UE et d'ECUE  $\geq 10/20$ .

Il peut renoncer au bénéfice de toute note  $\geq 10/20$  obtenue à un ECUE d'une UE non validée.

La demande écrite devra être déposée au secrétariat pédagogique au plus tard dans les quinze jours suivant la rentrée.

## **VII. OBTENTION DU DIPLOME ET MENTIONS**

Pour les formations comportant un stage obligatoire ou un mémoire, la délivrance du diplôme de master est subordonnée à la réalisation et la soutenance du stage ou du mémoire.

La délivrance du diplôme est également conditionnée par une note au stage de 10/20 et par l'obtention de l'UE de Langue des semestres 3 et 4.

L'obtention du Master est conditionnée par l'acquisition de 120 ECTS.

Les mentions du master sont délivrées aux 2 sessions en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant sur les 2 semestres de M2.

Les conditions sont les suivantes :

Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 : mention passable

Moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 : mention assez bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 : mention bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien

## **VIII. ABSENCE, FRAUDE AUX EXAMENS ET PLAGIAT**

### **Absence aux cours**

La présence est obligatoire aux séances de travaux dirigés et travaux pratiques, sauf régimes spéciaux entraînant une dispense d'enseignement.

Au-delà de trois absences non justifiées aux séances de travaux pratiques, travaux dirigés, colles et oraux il peut être décidé l'exclusion de la première session d'examen.

Une absence totale non justifiée d'une année d'études peut entraîner l'exclusion aux deux sessions pour l'année en cours.

Une commission constituée du directeur de la composante, du ou des responsables d'études, du responsable de l'enseignement, décide de l'exclusion éventuelle après convocation de l'étudiant.

### **Fraude aux examens et plagiat**

La fraude est passible de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Le plagiat est passible de peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 500000€ d'amende.

**Voir charte des examens** sur le site de l'Université.

UFR	LETTRES, LANGUES & SCIENCES HUMAINES
Champ disciplinaire	Sociétés, Langues, Territoires
Domaine(s) de formation	Arts, lettres, langues et "Sciences Humaines et sociales"
Mention	Master Langues et Sociétés
Parcours 1	Traitement de l'information, linguistique, traduction (TILT)
Effectifs du diplôme	10
Année du diplôme	M2
Responsables pédagogiques	Hélène LEDOUBLE
Secrétaire pédagogique	Maureen Leroy
<b>maquette 2020/2021</b>	

CODES	MATIERES	ECTS	Coef.	MCC	CM	TD	TP	NBR GRPES TD	NBR GRPES TP	Heures étudiant / semestre
<b>Semestre 3</b>		<b>30</b>								<b>193,00</b>
<b>UE 31</b>	<b>Traduction et langues étrangères</b>	<b>7</b>	<b>2</b>		<b>0,00</b>	<b>48,00</b>	<b>0,00</b>			<b>48,00</b>
CHOIX 311	Traduction spécialisée (1 ECUE au choix) :	4	1	CC 100%		24		3		24,00
	Anglais					24		1		24,00
	Espagnol					24		1		24,00
	Italien					24		1		24,00
CHOIX 312	Communication/Rédaction en langue étrangère, 1 ECUE au choix parmi :	3	1	CC 100%		24		3		24,00
	Anglais					24		1		24,00
	Espagnol					24		1		24,00
	Italien					24		1		24,00
<b>UE 32</b>	<b>Linguistique appliquée</b>	<b>9</b>	<b>2</b>		<b>44,00</b>	<b>22,00</b>	<b>0,00</b>			<b>66,00</b>
ECUE 321	Analyse linguistique et traitement automatique des langues	3	1	CC 100%	12	6		1		18,00
ECUE 322	Traduction automatique	2	1	CC 100%	8	4		1		12,00
ECUE 323	Linguistique contrastive	2	1	CC 100%	12	6		1		18,00
ECUE 324	Terminologie	2	1	CC 100%	12	6		1		18,00
<b>UE 33</b>	<b>Technologies de l'information</b>	<b>7</b>	<b>1</b>		<b>0,00</b>	<b>25,00</b>	<b>0,00</b>			<b>25,00</b>
ECUE 331	TAL et programmation 3	4	1	CC 100%		16		1		16,00
ECUE 332	Compétences informatiques 3	3	1	CC 100%		9		1		9,00
<b>UE 34</b>	<b>Compétences</b>	<b>7</b>	<b>1</b>		<b>0,00</b>	<b>54,00</b>	<b>0,00</b>			<b>54,00</b>
CHOIX 341	LV 2 /Communication/Rédaction (1 ECUE au choix) parmi :	3	1	CC 100%		24		3		24,00
	Anglais					24		1		24,00
	Espagnol					24		1		24,00
	Italien					24		1		24,00
	Allemand					18		1		18,00
CHOIX 342	LV grand débutant (1 ECUE au choix) parmi :	2	1	CC 100%		18		7		18,00
	Allemand					18		1		18,00
	Arabe					18		1		18,00
	Chinois					18		1		18,00
	Espagnol					18		1		18,00
	Italien					18		1		18,00
	Portugais					18		1		18,00
	Russe					18		1		18,00
ECUE 343	Techniques de recherche d'emploi en Industrie des langues	2	1	CC 100%		12		1		12,00
<b>Semestre 4</b>		<b>30</b>								<b>40,00</b>
<b>UE 41</b>	<b>Traduction et langues étrangères</b>	<b>8</b>	<b>1</b>		<b>0,00</b>	<b>24,00</b>	<b>0,00</b>			<b>24,00</b>
CHOIX 411	Traduction spécialisée (1 ECUE au choix) parmi :	4	2	CC		12		3		12,00
ECUE 411a	Anglais					12		1		12,00
ECUE 411b	Espagnol					12		1		12,00
ECUE 411c	Italien					12		1		12,00
CHOIX 412	Traduction/Rédaction en langue étrangère (1 ECUE au choix) parmi :	4	2	CC		12		3		12,00
ECUE 412a	Anglais					12		1		12,00
ECUE 412b	Espagnol					12		1		12,00
ECUE 412c	Italien					12		1		12,00
<b>UE 42</b>	<b>Méthodologie</b>	<b>7</b>	<b>1</b>		<b>0,00</b>	<b>14,00</b>	<b>0,00</b>			<b>14,00</b>
ECUE 421	Méthodologie de la Recherche	4	1	CC		12		1		12,00
ECUE 422	Projet collectif/tuteuré	3	1	CC		2		10		2,00
<b>UE 43</b>	<b>Rapport de stage et soutenance</b>	<b>15</b>	<b>2</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10</b>		<b>2,00</b>
	1 thème au choix parmi 3 ECUE :			CC						2,00
ECUE 431a	Traduction et langues étrangères									2,00
ECUE 431b	Linguistique appliquée									2,00
ECUE 431c	Traitement de l'information									2,00

Total heures semestre 1 /	193,00
Total heures semestre 2 /	40,00
s/total heures année /	
Total heures année /	233,00